

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 14 mars 2022, à 18 h 45 et conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Sont présents : Mme Suzanne Rompré, mairesse,
M. Hugo-Pierre Bellemare, conseiller,
M. Richard Cossette, conseiller,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
Mme Nancy Benoît, conseillère,
Mme Noémi Leduc, conseillère.

Est absent : M. Francis Perron, conseiller.

La mairesse, madame Suzanne Rompré préside l'assemblée. Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation
2. Présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 174 773 au 300, rue Sainte-Anne
3. Période de questions et commentaires
4. Levée de l'assemblée publique de consultation

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Suzanne Rompré.

2. Présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 174 773 au 300, rue Sainte-Anne

Le directeur général présente la demande de PPCMOI qui consiste à autoriser l'usage dans la classe « Récréation et loisirs » du groupe « Récréation intérieure » l'usage « Aréna, club de curling, centre récréatif » afin d'autoriser la mise en place d'un jeu d'évasion au sous-sol du 300 rue Sainte-Anne (lot 4 174 773).

3. Période de questions et commentaires

Une question est posée concernant la conformité aux normes d'incendie.

4. Levée de l'assemblée publique de consultation

Monsieur Hugo-Pierre Bellemare déclare la levée de l'assemblée à 18 h 48.

/Suzanne Rompré/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et greffier-trésorier